Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260407-D2026_04_07_16-DE

COMMUNE

DE CALLAC

Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 7 Avril 2026

Convocation du :	*31 mars 2026*
Date d'affichage :	*31 mars 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026/04/07/16 **Nomenclature 5.3**

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-François LE PEILLET, Maire.

Étaient présents :
Jean-François LE PEILLET – Cinthia CAMILO-AUFFRET – Jean-François COATRIEUX – Angélique RAFIGNON – Yves LANCIEN – Emilie BONINO – Bruno LEBRETON – Odile DUCHATEAU – Guillaume DELMAIRE – Eva VOLLEE – Richard PERRIN – Noëlle MADEC – Moulay DRISSI – Danielle HAMON – Benjamin TAGUET – Nicole SILVESTRE – Stéphanie LE CUN – Denise LARHANTEC – Benjamin BOUTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance Mme Eva VOLLÉE.

Objet : Désignation d'un délégué "Élus" au sein du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.

La Commune de Callac étant adhérente depuis le 1er janvier 2010 au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales, suite au renouvellement intégral du conseil municipal, le Conseil Municipal est invité à désigner son délégué pour les six années à venir.

La personne désignée sera appelée à siéger au sein de l'assemblée départementale annuelle. Elle sera destinataire du rapport de gestion annuel, du bilan et du compte de résultat de l'année écoulée, du budget prévisionnel de l'année en cours ainsi que des propositions d'évolution des prestations. Elle donnera son avis et émettra des vœux sur les orientations de l'association. Elle sera chargée (avec le délégué "Agent") de promouvoir l'action sociale mise en place par le CNAS auprès de la collectivité.

A l'unanimité des votants, est désigné Délégué « Élus » au sein du CNAS M. Yves LANCIEN.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-François LE PEILLET

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Eva VOLLÉE